



Syndicat mixte *Grand Site*
des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS 2012
ET PRÉVISIONNEL 2013**

**Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux
Tarn-amont**



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



SOMMAIRE

Compte-rendu d'activités 2012 et prévisionnel 2013	1
Sommaire	2
Compte-rendu d'activités pour l'année 2012	3
I. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont.....	3
1. Animation de la commission locale de l'eau et des instances associées.....	4
2. Mise en œuvre des mesures du SAGE	6
3. Révision du SAGE.....	8
II. Le contrat de rivière du Tarn-amont.....	9
III. Communication et autres actions.....	10
IV. Participation au fonctionnement général du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses	10
Prévisionnel d'activités pour l'année 2013	12



COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2012

En 2012, la cellule d'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et du contrat de rivière du Tarn-amont se composait de deux animatrices chargées de mission « eau » employées par le Syndicat mixte du Grand Site (SMGS) des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, structure porteuse des démarches de gestion intégrée de l'eau sur le bassin du Tarn-amont depuis les années 2000. Le présent rapport d'activités 2012 et prévisionnel 2013 concerne l'animation du SAGE ; celui relatif à l'animation du contrat de rivière fait l'objet d'un document distinct.

I. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont

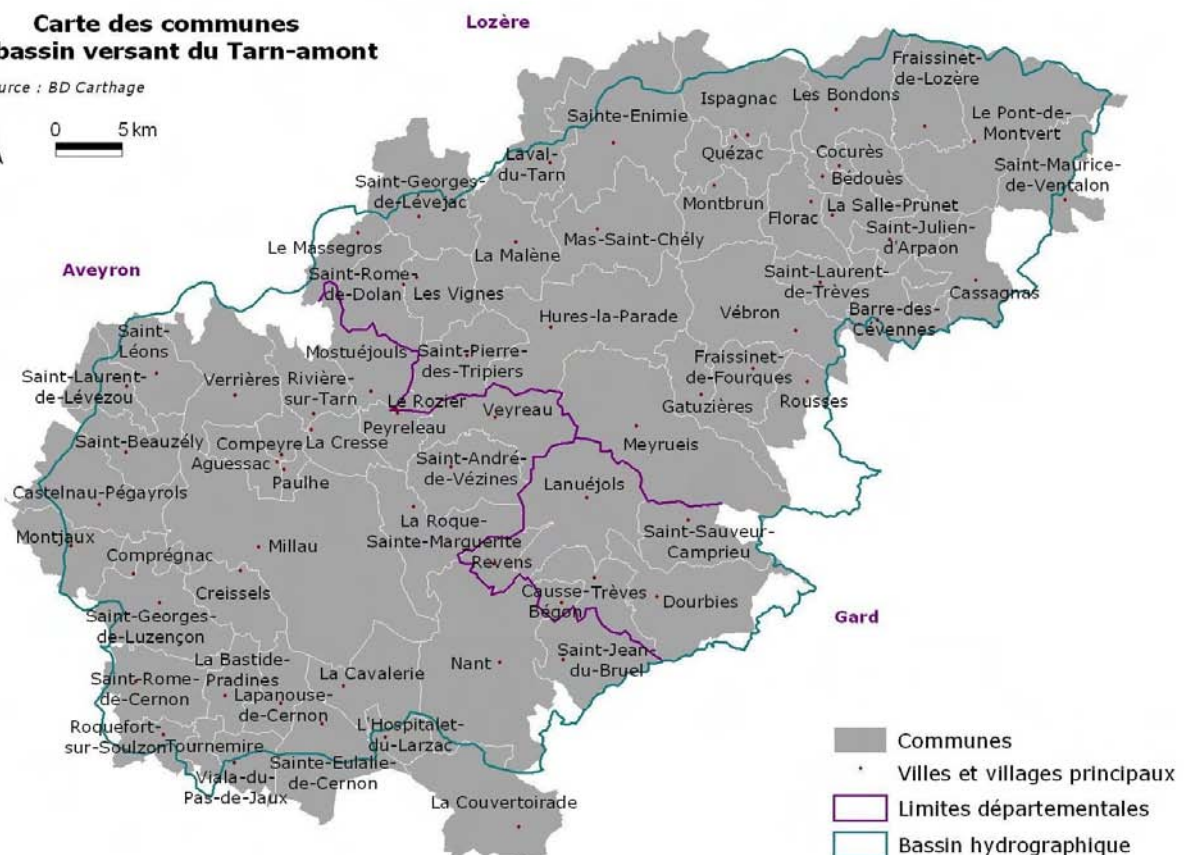
Le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur 2 627 km², des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse. Il concerne 69 communes : 32 en Aveyron, 31 en Lozère et 6 dans le Gard.

**Carte des communes
du bassin versant du Tarn-amont**

Source : BD Carthage



0 5 km



Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont a été approuvé le 27 juin 2005 par arrêté interpréfectoral. Jusqu'en 2011, il était co-porté par le SMGS (auparavant Sivom¹) et le Parc naturel régional des Grands Causses. Depuis 2012, le syndicat

¹ Syndicat intercommunal à vocations multiples

mixte est structure porteuse unique, en partenariat technique privilégié avec le Parc des Grands Causses.

Le SAGE Tarn-amont, document de planification de la politique de l'eau sur le bassin versant, se présente en 6 volets, eux-même divisés en 18 objectifs, 40 mesures et 116 sous-mesures.

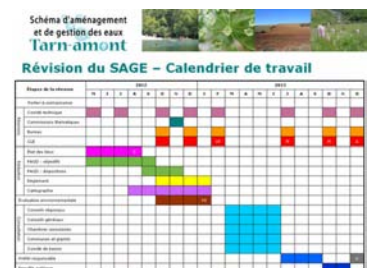
Le rôle de la cellule d'animation du SAGE est d'accompagner la commission locale de l'eau (CLE), instance de décision, dans sa politique de mise en œuvre des préconisations du document. Concrètement, il s'agit de proposer des solutions à la CLE pour mettre en place les 116 sous-mesures du document et de favoriser ses relations avec les différents partenaires techniques et administratifs. Cependant, le SAGE étant en **phase de révision** depuis 2010, l'essentiel du travail de la cellule d'animation depuis 2 ans concerne la redynamisation de la CLE, la ré-écriture du SAGE et la mise en place d'une structuration efficace et pérenne pour la poursuite du SAGE et du contrat de rivière.

En 2012 :

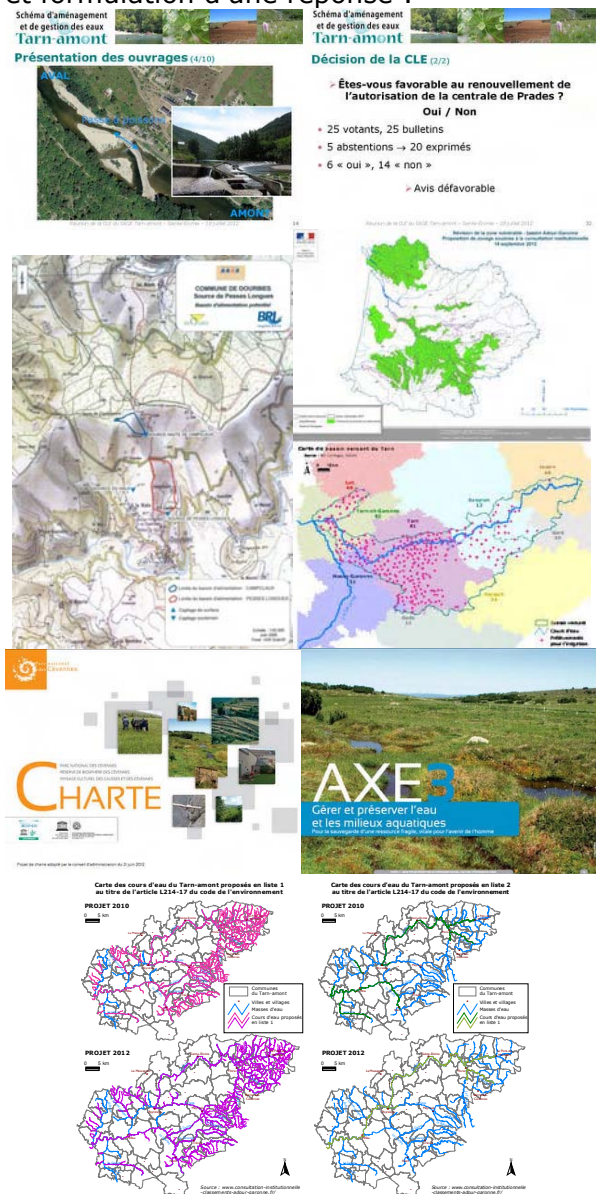
1. Animation de la commission locale de l'eau et des instances associées

Les compte-rendus de réunions, les diaporamas projetés, les délibérations de la CLE et les avis rendus par la CLE sont disponibles sur le site internet Gest'eau à l'adresse <http://gesteau.eaufrance.fr/sage/tarn-amont> ; dans le menu de droite, cliquer sur « Documents produits : Consulter les documents produits par le SAGE Tarn-amont (arrêtés, état des lieux, PAGD...) ».

- Organisation et animation d'une **réunion du comité technique** le 14 mai au Masegros, avec pour ordre du jour :
 - Proposition d'un calendrier de travail et d'une méthodologie pour la révision du SAGE
 - Synthèse des commissions thématiques de l'automne 2011 et définition des premiers enjeux à traiter dans le futur SAGE
 - Discussion autour d'une communication à mener sur les cyanobactéries et développements algaux
- Organisation et animation d'une **réunion du comité technique** le 13 juillet au Masegros, avec pour ordre du jour :
 - Convention de partenariat SMGS/PNRGC
 - Dispositif financier solidaire sur le Tarn-amont
 - Révision du SAGE : proposition d'orientations, d'objectifs et de dispositions
 - Définition des prochaines dates de réunions
- Organisation et animation d'une **réunion du comité technique** le 1^{er} octobre au Masegros, avec pour ordre du jour :
 - Convention de partenariat SMGS/PNRGC
 - Dispositif financier solidaire du Tarn-amont
 - Révision du SAGE Tarn-amont : état des lieux et diagnostic, orientations, objectifs et dispositions, définition des prochaines dates de réunions



- Organisation et animation d'une **réunion du bureau de la CLE** le 15 novembre à Saint-André-de-Vézines, avec pour ordre du jour :
 - Étude de plusieurs dossiers soumis à l'avis de la CLE : révision des zones vulnérables, désignation des organismes uniques sur le Tarn, projet de classement des cours d'eau, charte du Parc national des Cévennes, réfection de deux aqueducs à Mostuéjols
 - Organisation pour le SAGE et le contrat de rivière : évolution du portage, mise en place d'un dispositif financier solidaire à l'échelle du bassin versant
 - Révision du SAGE : proposition d'orientations, d'objectifs et de dispositions
- Étude des **dossiers soumis à l'avis de la CLE** et formulation d'une réponse :
 - Demande de renouvellement de l'autorisation de la centrale hydroélectrique de Prades (commune de Sainte-Énimie) : dossier initial (février) et complément (août) ; organisation et animation d'une **réunion du bureau de la CLE** le 20 janvier au Rozier puis d'une **réunion de la CLE** le 18 juillet à Sainte-Énimie
 - Régularisation des captages d'eau potable alimentant le village de Dourbies (sources de Pesseslongue et de Campclaux, prise d'eau de Duzas) (août)
 - Projet de charte du Parc national des Cévennes : organisation et animation d'une **réunion du bureau de la CLE** le 15 novembre à Saint-André-de-Vézines
 - Révision des zones vulnérables en Adour-Garonne : étudiée lors de la *réunion du bureau de la CLE* du 15 novembre à Saint-André-de-Vézines
 - Projet de classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement : étudiée lors de la *réunion du bureau de la CLE* du 15 novembre à Saint-André-de-Vézines
 - Désignation des organismes uniques de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le bassin du Tarn : étudiée lors de la *réunion du bureau de la CLE* du 15 novembre à Saint-André-de-Vézines
 - Projet de réfection de deux aqueducs sur la commune de Mostuéjols
- Pour chaque dossier soumis à l'avis de la CLE :
 - Information des membres du bureau de la CLE par mail et recueil de leurs avis
 - Rédaction d'une note explicative du projet



- Le cas échéant : organisation et animation d'une réunion du bureau de la CLE voire de l'assemblée plénière
 - Rédaction d'une proposition de courrier rendant avis de la CLE
 - Transmission de la note et du projet de courrier au président de la CLE pour avis et signature
 - Suivi des suites données au projet
- Suivi du renouvellement de la composition de la CLE : concertation avec les services de la DDT² de la Lozère pour la refonte de l'assemblée dans l'objectif de prendre un arrêté de composition début 2013 (novembre, décembre)

2. Mise en œuvre des mesures du SAGE

Les actions réalisées ou suivies en 2012 pour mettre en œuvre le SAGE sont chacune indiquée par un point (●) dans le cadre du volet, de l'objectif, de la mesure et de la sous-mesure auxquels elles se rapportent.

Volet « Qualité des eaux »

Objectif : **Lutter contre les pollutions domestiques**

Mesure D : Améliorer l'assainissement autonome

- Participation à la mise en place du **service public d'assainissement non-collectif** (Spanc) du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses à l'échelle de 11 communes, lancement du recrutement du technicien Spanc (1^{er} semestre)
- Participation à une réunion d'informations à destination des propriétaires et gérants de campings dans les gorges du Tarn sur la mise en place du Spanc et l'évolution de la réglementation en matière d'assainissement non-collectif (6 décembre, Sainte-Énimie)

Objectif : **Obtenir une qualité de l'eau compatible avec l'usage « baignade »**

Mesure K : Lutter contre la pollution bactériologique

Sous-mesure K2 : Installation d'une unité de désinfection sur les systèmes de traitement de plus de 100 EH en période touristique sur les linéaires de cours d'eau fortement fréquentés

- Suivi de la mise en place d'une unité de désinfection sur la station d'épuration de Nant

Mesure L : Suivre le phénomène de développement algal

Sous-mesure L1 : Maintenir la vigilance vis-à-vis de la prolifération de cyanobactéries

- Organisation d'une **campagne de communication sur les cyanobactéries** durant la saison estivale 2012 : élaboration d'une plaquette d'informations à destination des élus et professionnels du tourisme (juin), organisation et co-animation (avec la délégation de Lozère de l'ARS¹) de deux réunions d'informations pour distribuer la plaquette et insister sur les messages à retenir et à transmettre aux estivants (26 et 27 juin, Le Rozier et La Malène)



² Direction départementale des territoires

Volet « Milieux aquatiques »

Objectif : **Préserver et/ou rétablir l'équilibre morphodynamique des cours d'eau**

Mesure C : Mieux gérer les seuils et retenues

Sous-mesure C1 : Extension de la procédure de réservation au titre de l'énergie hydraulique sur le bassin

- Suivi du projet relatif aux classements des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement : présentation du projet aux membres du bureau de la CLE et formulation d'un avis (novembre)
- Réflexion sur la gestion des ouvrages « Grenelle » de l'axe Tarn en Lozère
- Participation à une réunion sur la trame bleue dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon (14 septembre, Montpellier)

Mesure D : Gérer les berges et les ripisylves

Sous-mesure D1 : Constituer des maîtres d'ouvrage intercommunaux pour la gestion des cours d'eau (notamment sur le haut-Tarn et la Muse)

- Cf. sous-mesure B2 du volet « Organisation »

Objectif : **Maintenir et/ou améliorer les potentialités piscicoles**

Mesure J : Se donner les moyens d'une gestion cohérente

Sous-mesure J2 : Publication des listes de migrateurs non-parues sur les rivières classées au titre du franchissement piscicole sur le bassin

- Cf. sous-mesure C1 du volet « Milieux aquatiques »

Volet « Activités sportives et de loisirs liées à l'eau »

Objectif : **Modifier les comportements des pratiquants : agir dans le respect des milieux et de la propriété privée**

- Participation à une réunion de travail pour l'élaboration de l'arrêté préfectoral encadrant la pratique des activités de loisirs dans la Dourbie et le Bramabiau en période estivale (13 mars, sous-préfecture du Vigan)

Objectif : **Améliorer la sécurité des pratiquants**

Mesure E : Améliorer la sécurité physique et sanitaire

- Réflexion pour la finalisation de la réalisation des profils de baignade du bassin du Tarn en Lozère débutée en 2011

Volet « S'organiser pour le SAGE »

Objectif : **Bâtir une organisation pérenne et légitime, dotée de moyens humains et financiers suffisants pour animer la mise en œuvre et le suivi du SAGE**

Mesure A : Renforcer et légitimer l'animation à l'échelle de tout le bassin

Sous-mesure A1 : Collaboration entre le SIVOM « Grand Site » et le Parc des Grands Causses

- **Définition du nouveau portage unique** du SAGE et du contrat de rivière du Tarn-amont par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, et rédaction d'une convention de **partenariat technique privilégié** pour 2012-2014 entre le syndicat et le Parc naturel régional des Grands Causses

Mesure B : Optimiser l'articulation entre les compétences des deux structures porteuses et celles des maîtres d'ouvrage locaux

Sous-mesure B2 : Constituer des maîtres d'ouvrage intercommunaux pour la gestion des cours d'eau (notamment sur le haut-Tarn et la Muse)

- Participation à une réunion d'informations à l'attention des élus des communautés de communes du haut-Tarn et de Tarnon-Mimente sur les **programmes de gestion et de restauration des cours d'eau** menés par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses et les possibilités de collaboration entre les différentes collectivités (13 mars, sous-préfecture de Florac)

Mesure E : Bâtir une solidarité financière à l'échelle du bassin, à la hauteur des enjeux (investissement et fonctionnement) et mettre en œuvre le SAGE de façon conjointe

Sous-mesure E1 : Mise en place du contrat de rivière Tarn-amont

- Cf. paragraphe II

Sous-mesure E3 : Mise en place d'un **dispositif financier solidaire** à l'échelle du Tarn-amont

- Envoi d'un courrier aux 69 communes du bassin du Tarn-amont pour leur expliquer le projet de mise en place d'un dispositif financier solidaire basé sur une clé de répartition en cours de définition pour répartir solidairement l'autofinancement de l'animation du SAGE et du contrat de rivière et des études et actions liées à ces démarches (juillet)
- Échanges avec les collectivités concernées, notamment la commune de Millau et la communauté de communes de Millau-Grands Causses
- Proposition d'une clé de répartition au comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site basée sur les critères de surface, population et potentiel fiscal pondérés à 1/3 chacun (adoptée par délibération n°38-2012 le 27 septembre)
- Organisation et animation de cinq réunions d'informations et d'échanges sur les sous-bassins du territoire à destination des élus des 69 communes : 23 novembre à Trèves (6 communes représentées), 28 novembre à La Salle-Prunet (10 communes représentées) et Mas-Saint-Chély (4 communes représentées), 30 novembre à Saint-Georges-de-Luzençon (11 communes représentées) et Millau (8 communes représentées)



3. Révision du SAGE

Le travail de la cellule d'animation depuis 2010 concerne essentiellement la révision du SAGE. En 2012, les actions pré-citées suivantes entrent particulièrement dans ce contexte :

- Réunions du comité technique du Tarn-amont
- Réunion du bureau de la CLE
- Campagne de communication sur les cyanobactéries
- Ré-organisation de la gouvernance sur le Tarn-amont et mise en place d'un dispositif financier solidaire

Un **document de travail évolutif** a été élaboré pour aboutir à la production des documents constitutifs du futur SAGE, notamment plan de gestion durable de la ressource en eau



et des milieux aquatiques (PAGD) et règlement. Outre le calendrier de travail, il présente les **propositions d'orientations, d'objectifs et de dispositions** présentées et amendées en réunions du comité technique et du bureau de la CLE.



II. Le contrat de rivière du Tarn-amont

La sous-mesure E1 du volet « S'organiser pour le SAGE » du SAGE Tarn-amont préconise la mise en place d'un contrat de rivière sur le même périmètre destiné à faciliter la mise en œuvre des mesures du SAGE. La rédaction du contrat de rivière a débuté en 2007, sa signature est intervenue le 21 janvier 2011 au Rozier.



Le rapport d'activités 2012 et prévisionnel 2013 relatif à l'animation du contrat de rivière fait l'objet d'un document distinct. Les éléments présentés ici sont ceux qui ont été particulièrement suivis par l'animatrice du SAGE ou qui ont nécessités une double animation.

Les dossiers du contrat de rivière et les compte-rendus de réunions sont disponibles sur le site internet Gest'eau à l'adresse <http://gesteau.eaufrance.fr/contrat/tarn-amont> ; dans le menu de droite, cliquer sur « Documents produits : Consulter les documents produits par le contrat de milieu Tarn-amont (arrêtés, dossier de candidature...) ».

En 2012 :

- Suivi de l'animation du contrat de rivière et de la mise en place d'actions, notamment :
 - Réunion sur les réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles du Tarn-amont, dans le cadre de l'action A1-9 du volet « Qualité » (12 novembre, La Cavalerie)
 - Réunion pour la finalisation de la carte des territoires à enjeux dans le cadre de l'action A2-1 du volet « Agriculture » (16 novembre, Le Massegros)
 - Participation à la mise en œuvre des actions de communication relatives à la première lettre d'informations du bassin du Tarn-amont et au site internet (novembre, décembre)

III. Communication et autres actions

- Points d'avancement et de cadrage réguliers avec M. Allain Coubes, élu-référent « eau et milieux aquatiques » du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
- Réunions d'avancement et de cadrage régulières avec les partenaires : agence de l'eau Adour-Garonne, Parc des Grands Causses, DDT de la Lozère, Conseil général de la Lozère, chambre d'agriculture de la Lozère / Copage³, animateurs...
- Mise en ligne d'informations et de documents sur le site internet Gesteau (www.gesteau.eaufrance.fr)
- Participation à la réunion annuelle du conseil lozérien de l'eau (9 février, Mende)
- Présentation des démarches de gestion intégrée de l'eau sur le bassin du Tarn-amont dans le cadre d'un séminaire pour le SAGE du Lot-amont (19 mars, Saint-Laurent-d'Olt)
- Participation à la réunion de synthèse annuelle de l'accord-cadre entre le Parc des Grands Causses et l'agence de l'eau Adour-Garonne (23 avril, Millau)
- Participation à une réunion de la commission « eau et milieux aquatiques » du Parc (22 mai, Florac)
- Participation aux réunions pour l'élaboration du plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) du Tarn-amont (juillet, décembre)
- Réalisation de suivis de l'état du Tarn et des risques liés aux cyanobactéries (juillet, août)
- Participation à une pêche électrique de la FDAAPPMA¹ de la Lozère (6 septembre, Sainte-Énimie)
- Participation à une réunion de travail sur la recherche de solutions pour l'assainissement du cirque des Baumes dans le cadre d'un projet de l'Opération Grand Site (13 septembre, La Malène)
- Présentation des démarches de gestion intégrée de l'eau sur le bassin du Tarn-amont aux agents de parcs nationaux dans le cadre d'une formation de SupAgro Florac (25 octobre, Sainte-Énimie)
- Participation à une réunion de la commission territoriale Tarn-Aveyron (26 octobre, Albi)
- Participation à une réunion sur la gestion de l'eau par la chambre d'agriculture de la Lozère dans le cadre de la mise en place des organismes uniques de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (25 novembre, Mende)



IV. Participation au fonctionnement général du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Premier semestre 2012 :

- Gestion de la transformation du SIVOM en syndicat mixte (effective au 1^{er} janvier 2012)
- Préparation des convocations et ordres du jour des réunions du comité syndical et de son bureau, préparation des dossiers de séance, rédaction et traitement des délibérations...
- Participation à l'élaboration des budgets prévisionnels de fonctionnement (budget général, budget annexe du Spanc)
- Gestion de la comptabilité : mandats, recettes, ligne de trésorerie, cotisations des membres...

³ Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace de Lozère

- Suivi administratif et financier des subventions de fonctionnement pour les missions « SAGE » et « contrat de rivière » (demandes de subvention 2012 et de paiement des soldes 2011)

- ...

Année 2012 :

- Participation aux réunions du comité syndical



PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2013

- Révision du SAGE pour une mise en compatibilité du document avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le SDAGE⁴ Adour-Garonne :
 - Mise à jour de l'état des lieux du bassin (avec prise en compte de l'état des lieux DCE⁵), diagnostic
 - Organisation et animation des réunions de travail, de concertation et de validation : groupe de travail « barrages temporaires », comité technique, commissions thématiques (basées sur les nouvelles orientations du futur SAGE), bureau de la CLE et assemblée plénière
 - Élaboration du projet de SAGE : précisions des orientations, objectifs et dispositions définies et rédaction de préconisations dans le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD), définition de règles, délimitation de zonages
 - Élaboration d'un cahier des charges pour l'externalisation de l'étude économique et juridique et de l'évaluation environnementale, consultation et choix d'un prestataire
 - Adoption du projet de SAGE par la CLE
- Poursuite de la mise en place du dispositif financier solidaire à l'échelle du Tarn-amont, recherche d'une structuration efficace et pérenne (lancement d'une étude de gouvernance)
- Amélioration de la communication sur le bassin du Tarn-amont, notamment dans le cadre du contrat de rivière



⁴ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

⁵ Directive-cadre européenne sur l'eau